



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E7792

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2027

ÉDITÉ LE

10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1979

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/02/2025
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 315107656

Siret : 315 107 656 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4 830026

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5062215304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5062215304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : PAUL BARRIAC

RUE DES LANDES
RTE DES LANDES
12850 ONET-LE-CHATEAU

Téléphone : 05 65 67 19 85

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.couvreur-rodez-barriac.fr/>

E-mail : contact@barriacpaul.fr

Responsabilité légale :

BARRIAC SOPHIE DIRECTRICE GENERALE / BARRIAC PIERRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	15/06/2023
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	15/06/2023
3173	Couverture en matériaux régionaux (Technicité supérieure) Mention RGE	15/06/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	26/02/2025
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	26/03/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	15/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	15/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.